



Onglet : « Je saisis une licence joueur »

Partie : « Changement de club »

Qui est concerné par l'article 98 ?

➤ Les joueurs U12 à U15 ainsi que les joueuses U12F à U17F, dans le cadre d'un changement de club, pour rejoindre un club dont l'équipe 1ère était la saison précédente, en R1 ou à un niveau national.

Ci-dessous, la liste des clubs concernés par les pièces supplémentaires à fournir dans le cadre des changements de club évoqués dans ce paragraphe :

LOSC LILLE ASSOCIATION
U. S. LITTORAL DUNKERQUE
U.S. BOULOGNE COTE D'OPALE
A.S. BEAUVAIS OISE
ST. BETHUNOIS
U.S. LAON
O. ST QUENTIN
A.C. CAMBRAI
U.S. MUNICIPALE SENLIS
U.S. NOEUVOISE
U.S. CHAUNY
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL
VALENCIENNES F.C.
S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE
U.S. DE CHANTILLY
LE TOUQUET A.C.F. COTE D'OPALE
U. S. DU PAYS DE SAINT-OMER
R. C. LENS
U.S. LESQUIN
O. MARCQUOIS
CLUB SPORTIF AVIONNAIS
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU
ST. PORTELOIS
WASQUEHAL FOOTBALL
U.S. VIMY
O. LUMBROIS
S.C. HAZEBROUCKOIS
A.S. OUTREAU F.
U.S. ST ANDRE
U.S. MAUBEUGE
U.S. CAMON
U.S. GRAVELINOISE
A.S. MARCK
U.S. ST MAURICE LOOS EN GOHELLE
C.S. CHAUMONT EN VEXIN
U.S. CHOISY AU BAC
C.A.S. ESCAUDOEUVRES

A.S. STEENVOORDE
O. GRANDE SYNTHÉ
F.C. LOON PLAGÉ
F.C. DAINVILLOIS
ENT.S. LAMBRES LEZ DOUAI
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS
O. HEMOIS
A.C. AMIENS
F.C. CHAMBLY OISE
O. MERIGNIES
U. S. TOURQUENNOISE
E. ITANCOURT NEUVILLE
ENT.S. VALOIS MULTIEN
A.F.C. COMPIEGNE
ARRAS F.A.
ST AMAND F.C.
BARLIN FUTSAL CLUB
DENAIN FUTSAL CLUB
F. C. LILLERS
A. S. AVION FUTSAL
MOUVAUX LILLE METROPOLE FUTSAL
OLYMPIQUE FUTSAL HAUTMONT
GRAND CALAIS PASCAL FOOTBALL CLUB
CROIX FOOTBALL IRIS CLUB
VILLENEUVE D'ASCQ FUTSAL
TOURCOING MAISON DE BENFICA
HELESMES FUTSAL
ENT. FEIGNIES AULNOYE FOOTBALL CLUB
U. S. PAYS DE CASSEL
LILLE METROPOLE FUTSAL
U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE
F.C. FEMININ HENIN BEAUMONT
DOUAISIS FOOT FEMININ
VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ
F. C. BOUSBECQUE FEMININE
A. ROUBAISIENNE DE F. EN SALLE
FUTSAL C. BETHUNOIS
COEUR DE SAMBRE FUTSAL
A.S. BASSEENNE DE FUTSAL
A. PONT DE LA DEULE FUTSAL

Les pièces à fournir, en plus des pièces habituelles : un extrait d'acte de naissance complet ainsi qu'un justificatif de domicile.